

# Rallye national Ronde de l'Est 2023

*Le samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023*



## REGLEMENT PARTICULIER

### COMITE D'HONNEUR

Mme Huguette BELLO	Présidente du Conseil Régional de la Réunion
M. Cyrille MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M. Patrice SELLY	Maire de Saint Benoit
M. Jeannick ATCHAPA	Maire de Bras-Panon
M. Michel VERGOZ	Maire de Sainte Rose
M. Maurice GIRONCEL	Maire de Sainte Suzanne
M. Christian PAUSE	Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion

### COMITE D'ORGANISATION

M. Daniel PAYET	Président de l'ASA SMER
M. Ilias PANCHBAYA	1 <sup>e</sup> Vice-Président de l'ASA SMER
M. Stéphane LENEVEU	2 <sup>e</sup> Vice Président de l'ASA SMER
M. Joévin TAILEE	3 <sup>e</sup> Vice Président de l'ASA SMER
Mme Blandine MACAGNANGA	Secrétaire
M. Jean François HOARAU	Secrétaire adjoint
Mme Emmanuelle COCHARD	Trésorière
M. Pascal CHATEAU	Trésorier adjoint
Membres : Mme Nathalie AGATHE, Mme Soreya BHUGELOO, M. Vincent COCHARD, Mme Béatrice TRICARD, Mme Elise COCHARD, M. Denis TECHER, M. Yohan BERTILLE, M. Emmanuel REVELIN	

## REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation remercie pour leur concours

### **Nos partenaires :**

La municipalité de Saint Benoit

La municipalité de Bras-Panon

La municipalité de Sainte Rose

La municipalité de Sainte Suzanne

Ainsi que :

La Préfecture et la Sous-Préfecture de Saint Benoit

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien,

La Direction Départementale de la Sécurité Publique,

La Direction des Services d'Incendie et de Secours,

La Direction Régionale des Routes,

La Direction des Infrastructures Départementales,

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

La presse écrite et audiovisuelle,

Le Service Médical de l'Epreuve,

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cette épreuve,

**Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.**

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement particulier :** Mercredi 16 août 2023

**Ouverture des engagements :** Mercredi 16 août 2023

**Clôture des engagements :** Lundi 4 septembre 2023

**Parution de l'itinéraire :** Mercredi 16 août 2023

**Dates et heures des reconnaissances :** Samedi 09 septembre 2023 de 14h à 19h

Dimanche 10 septembre 2023 de 14h à 19h

*Les convocations aux VA/VT se feront par voie de presse, sur la page FB de l'association ainsi que sur le tableau d'affichage officiel [www.lsar.re/rde23](http://www.lsar.re/rde23)*

**Vérifications administratives le :** vendredi 15 septembre 2023 de 16h00 à 22h00

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**Vérifications techniques le :** vendredi 15 septembre 2023 de 16h15 à 22h15

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**Heure de mise en place du parc de départ le :** vendredi 15 septembre 2023 à partir de 16h20

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :** samedi 16 septembre 2023 à 09h00

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**Publication des équipages admis au départ le :** samedi 16 septembre 2023 à 09h42

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

[www.lsar.re/rde23](http://www.lsar.re/rde23)

**Publication des heures et ordres de départ le :** samedi 16 septembre 2023 à 09h42

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

[www.lsar.re/rde23](http://www.lsar.re/rde23)

**Briefing des pilotes prioritaires le :** samedi 16 septembre 2023 à 10h12

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**Départ 1<sup>ère</sup> étape le :** samedi 16 septembre 2023 à 10h42

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**Arrivée 1<sup>ère</sup> étape le :** samedi 16 septembre 2023 à 19h25

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**Publication des résultats partiels 1<sup>ère</sup> étape le :** samedi 16 septembre 2023, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

[www.lsar.re/rde23](http://www.lsar.re/rde23)

**Départ 2<sup>ème</sup> étape le :** dimanche 17 septembre 2023 à 08h27

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**Arrivée finale à :** Champ de foire de Bras-Panon à partir de 15h15

**Publication des résultats partiels 2<sup>ème</sup> étape le :** dimanche 17 septembre 2023 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

[www.lsar.re/rde23](http://www.lsar.re/rde23)

**Vérifications finales le :** dimanche 17 septembre 2023 à partir de 15h30

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

**Taux horaire de la main d'œuvre :** 60 € TTC

**Publication des résultats du rallye le :** dimanche 17 septembre 2023 à partir de 16h45

**Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon

[www.lsar.re/rde23](http://www.lsar.re/rde23)

**Remise des prix le :** dimanche 17 septembre 2023 à partir de 18h00 **Lieu :** Champ de foire de Bras-Panon.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA SMER organise le vendredi 15, le samedi 16 et le dimanche 17 septembre 2023 en qualité d'organisateur administratif, un rallye national automobile dénommé

### «Rallye national Ronde de l'Est 2023 ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile (LSAR) le 07/06/2023 sous le numéro -2023/RN/1912-01- et par la FFSA sous le permis d'organiser -434- en date du 14/06/2023.

#### *Comité d'Organisation*

Président : PAYET Daniel

Membres : PANCHBAYA Ilias, MACAGNANGA Blandine, HOARAU Jean François, COCHARD Emmanuelle, CHATEAU Pascal, TRICARD Béatrice, COCHARD Elise, TECHER Denis, AGATHE Nathalie, COCHARD Vincent, BHUGELOO Soreya, LENEPVEU Stéphane, BERTILLE Yohan, Joévin TAILEE, M. Emmanuel REVELIN, M. Axel LENORMAND

#### *Secrétariat du Rallye :*

**Adresse :** 12bis, allée de la Vanille Lot la Confiance 97470 Saint Benoit

**Téléphone :** 0692 79 55 12

**Mail :** [asasmer470@gmail.com](mailto:asasmer470@gmail.com)

Permanence du Rallye :

Siège social de l'ASA SMER - 12 bis, allée de la vanille, Lot la Confiance \_ 97470 Saint Benoit  
du 16 août 2023 au 4 septembre 2023 de 18h à 20h

RS SPORT – 49, rue Victor le Vigoureux Saint Pierre : lundi au vendredi 8h30 à 12h et 14h à 17h30  
Le samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h

Garage Phil'Auto - 11, rue des Poivriers \_ ZA Paniandy \_ 97412 Bras-Panon  
Du 21 août 2023 au 04 septembre 2023 de 18h à 20h

Eddy Sautron Automobile - 6, rue Marchesseaux - 97438 Sainte Marie  
Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30  
Contact : Béatrice TRICARD 0692859255

Site internet Assoconnect

#### *Tableau d'affichage officiel*

Tableau d'affichage numérique : [www.lsar.re/rde23](http://www.lsar.re/rde23)

## Organisateur technique

---

Nom : ASA SMER

Adresse : 12 bis, allée de la vanille \_ lot la confiance 97470 Saint Benoit

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

*au minimum :*

Observateur (facultatif)	M. Christian PAUSE	Licence n°18622
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Béatrice TRICARD	Licence n°25363
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Jean Pierre OLIVIER	Licence n°21076
	M. Philippe BENARD	Licence n°13753
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Edith LEVENEUR	Licence n°17497
Directeur de Course	Mme Emmanuelle COCHARD	Licence n°13796
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. Ilias PANCHBAYA	Licence n°13750
	M. Pascal CHATEAU	Licence n°142413
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	M. Bernard LAURET	Licence n°84354
Responsable « nouveau départ après abandon »	M. Daniel PAYET	Licence 17520
Responsable « Rallye de régularité sportive »	M. Jean François HOARAU	Licence 19450
Commissaire Technique responsable	M. Alain HOAREAU	Licence n°13451
Commissaires Techniques adjointes	M. Emmanuel REVELIN	Licence n°189727
Responsable « nouveau départ après abandon »	M. Djounaid DHALED	Licence n°156199
	M. Daniel MAILLOT	Licence n° 13744
	M. Patrice JUBRE	Licence n°250804
Médecin chef	M. François TIXIER	Licence n°219424
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Nathalie AGATHE	Licence n°34374
Chargé des relations avec la presse	M. Joévin TAILEE	Licence n°171176
Classement	M. David CONVERT	Licence n°173667

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le «**Rallye national Ronde de l'Est 2023** » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 – Coefficient 3
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR », le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion, le championnat 2 roues motrices (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe des classes de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenges validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vous retrouverez les horaires de convocation au VA/VT par voie de presse, sur la page FB de l'ASA SMER et sur le tableau d'affichage [www.lsar.re/rde23](http://www.lsar.re/rde23).

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le vendredi 15 septembre 2023 de 16h00 à 22h15.

Les vérifications finales auront lieu le dimanche 17 septembre 2023 à partir de 15h30.

*En cas de réclamation, le démontage se fera au Garage Phil'auto à Bras-Panon.*

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye national « **Rallye national Ronde de l'Est 2023** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi), aux points d'engagement ou sur le site Assoconnect, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **04 septembre 2023 à minuit** accompagnée du règlement de l'engagement et du GPS.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum y compris le Rallye de régularité.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - **585€** pour les concurrents inscrits en challenge Promo
  - **650€** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1300€** (650€ x 2)

**En plus des droits d'engagements, sur cette épreuve, un système de géolocalisation sera utilisé et la somme forfaitaire est fixée à 50€.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des montants des droits d'engagement et de la location du système de géolocalisation. Une caution de 300€ est exigible.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur :

- L'aire foraine de Sainte Rose le samedi 16 septembre 2023
- Le champ de foire de Bras-Panon le dimanche 17 septembre 2023

Deux véhicules d'assistance seront autorisés par voiture de course engagée dans les parcs d'assistance. Chaque véhicule d'assistance devra être muni d'une plaque « assistance » qui sera remise au concurrent lors des vérifications.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate des parcs de regroupement, d'assistance et fermés sont strictement interdits. Toute action publicitaire ou promotion sur l'image de cette épreuve peut être autorisée ou tolérée après une demande faite au préalable aux organisateurs de la manifestation.

Toutes affiches non autorisées sont interdites pendant la durée du meeting.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le « Rallye national Ronde de l'Est 2023 » représente un parcours de **355,050 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **6 sections**.

Il comporte **12 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **122,700 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5 : Sainte Marguerite – 10,100 km

ES 2, 4, 6 : Rapiers – 13,900 km

ES 7, 9, 11 : Carron Ango – 8,600 km

ES 8, 10, 12 : Vincendo – 8,300 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **le samedi 09 septembre 2023 et le dimanche 10 septembre 2023 de 14h à 19h.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 7.5.1p: Le chronométrage

Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

### 7.5.18.5: Géolocalisation

Les concurrents devront veiller à l'activation et au bon fonctionnement du boîtier de géolocalisation fourni par l'Organisateur dès le passage du véhicule à la vérification technique avant le départ et jusqu'à la fin de l'épreuve (ou leur éventuel abandon). Le boîtier devra être obligatoirement désactivé à la fin de l'épreuve. Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de ces prescriptions.

**La location est de 50€ à régler lors de l'engagement ainsi qu'une caution de 100€ qui vous sera rendu à la fin du meeting.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **9.1P. Classement particulier**

Il sera établi un classement « CHALLENGE PROMO » selon le règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Des coupes seront remises aux 3 premiers du classement général « scratch », à l'équipage vainqueur du classement « féminin », aux 3 premiers équipages du « CHALLENGE PROMO » et aux premiers de chaque classe.

La remise des prix se déroulera :

***Le dimanche 17 septembre 2023 à partir de 18h00 au champ de foire de Bras-Panon.***